



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cellectis et Genoway mettent fin au différend qui les a opposés

Paris, le 18 février 2010 – Les sociétés Cellectis (Alternext : ALCLS) et Genoway rappellent que le contrat de sous-licence du 7 septembre 2001 portant sur les brevets et demandes de brevets de la famille WO90/11354 a pris fin le 30 décembre 2008.

Cellectis et Genoway précisent qu'elles ont signé ce jour un accord sur les conséquences de la résiliation du contrat de sous-licence permettant à Genoway d'exécuter les commandes postérieures à ladite résiliation et antérieures au 12 novembre 2009. La livraison de ces commandes sera accompagnée d'un visa de Cellectis.

Cellectis et Genoway ont ainsi mis un terme amiable au différend qui les a opposés.

A propos de Cellectis S.A.

Pionnier de l'ingénierie des génomes, Cellectis conçoit et commercialise des outils innovants, les méganucléases. Ces ciseaux moléculaires permettent d'intervenir de façon maîtrisée sur l'ADN au service de la recherche, de la bioproduction, de l'agriculture biotechnologique ainsi que dans le domaine thérapeutique.

À ce jour, Cellectis a signé plus de 20 partenariats en recherche académique et conclu plus de 50 contrats avec des laboratoires pharmaceutiques, des semenciers et des entreprises de biotechnologies du monde entier. Elle détient les droits sur un portefeuille de plus de 260 brevets et demandes de brevets. Depuis 2007, Cellectis est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext (code : ALCLS) à Paris. La société a levé plus de 70 millions d'euros depuis sa création.

Plus d'information sur www.cellectis.com

Note de mise en garde

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Cellectis dans un quelconque pays. Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes tels que la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement du marché concerné, l'évolution technologique et de l'environnement concurrentiel, et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les objectifs de la Société mentionnés dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteints en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude tels que décrits, notamment, dans le prospectus préparé par la Société à l'occasion de son introduction en bourse et ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le visa n° 07-023 en date du 22 janvier 2007.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter

Cellectis S.A.

Sylvie Delassus
Directeur de la Communication
+ 33 (0)1 41 83 99 00
media@cellectis.com

Alize RP

Caroline Carmagnol
+33 (0) 6 64 18 99 59
caroline@alizerp.com